

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 16 janvier 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, M. GARRIGUES, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme REVEL, Mme ROLLIN, Mme WILLIAMS,

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme REVEL),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (2) M. GOBILLOT, Mme LE GRAND,

Membre(s) absent(s) : (2) Mme BERNARD, Mme TOLLOT,

Date de convocation : 10 Janvier 2007

Délibération n° : 3-2007

Objet : Désignation d'un représentant du CCAS au Conseil de la Faculté de lettres et Philosophie

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Lettres et Philosophie de l'Université de Bourgogne est administrée par un Conseil composé de 30 membres.

Les statuts de l'UFR prévoient la désignation d'un représentant du CCAS et son suppléant en qualité de personnalité extérieure pour un mandat de 4 ans.

Le rôle du représentant du CCAS est d'assister au Conseil, avec droit de vote.

Cette instance se réunit tous les 2 mois. Les dossiers abordés sont d'ordre pédagogique, administratif.

Il est demandé au Conseil d'Administration de désigner en son sein un représentant et son suppléant.

Le Conseil d'Administration :

- désigne un membre titulaire en la personne de Madame Françoise TENENBAUM, Vice-Présidente du CCAS
- et un membre suppléant, Monsieur Gaël PERRON, Membre du Conseil d'Administration du CCAS

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DG : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

23 JAN. 2007



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM



PUBLIÉ LE 17 JAN. 2007